



PRÉSENTATION DES DONNÉES  
**Milieu humide**



Chaque document Sandre est décrit par un ensemble de métadonnées issues du Dublin Core (<http://purl.org/dc>).

<u>Titre</u>	Présentation des données milieu humide
<u>Créateur</u>	SANDRE
<u>Sujet</u>	Milieu humide
<u>Description</u>	Présentation de la thématique Milieu Humide
<u>Editeur</u>	Ministère chargé de l'environnement
<u>Contributeur</u>	OIEau, OFB, PatriNat, FCEN, CEN, INRAE, Région Grand Est, AE, FMA, Syndicat Loire Aval, BRGM
<u>Date de création</u>	06/11/2025
<u>Date de modification</u>	06/03/2026
<u>Date de validation</u>	01/04/2026
<u>Type</u>	Document pédagogique
<u>Format</u>	Open Document
<u>Identifiant</u>	urn:sandre:presentation-des-donnees:MHI:FRA:::ressource:1.0:::
<u>Langue</u>	fra
<u>Remplace</u>	
<u>Couverture</u>	France
<u>Droits</u>	© Sandre
<u>Version</u>	1

#### Modification du document

06/11/2025	Création du document
------------	----------------------



# Table des matières

Table des matières .....	3
<u>I. Avant-propos .....</u>	<u>6</u>
1. Les Systèmes d'Information Fédérateurs environnementaux.....	6
2. Le Système d'Information sur l'Eau .....	6
1. Présentation.....	6
2. Le Sandre .....	7
<i>Les documents de spécifications .....</i>	<i>8</i>
<i>Liste de référence commune.....</i>	<i>8</i>
<u>II. Contexte.....</u>	<u>9</u>
<u>III. Introduction à la notion de milieu humide.....</u>	<u>10</u>
1. Fonction des milieux humides .....	12
2. Menaces sur les milieux humides.....	12
3. Activité humaine sur les milieux humides.....	13
4. Diagnostic des milieux humides.....	13
5. Connexions aux autres référentiels géographiques.....	13
<u>IV. Zone humide Loi sur l'eau .....</u>	<u>14</u>
1. Généralités .....	14
1. Méthodes et critères.....	15
<u>V. Zone humide Loi sur l'eau avec arrêté 2008.....</u>	<u>15</u>
1. Généralités .....	15
1. Méthode et critères.....	16
<u>VI. Zone humide Ramsar .....</u>	<u>17</u>

1. Généralités .....	17
1. Méthodes et critères .....	19
<b>VII. Les marais.....</b>	<b>19</b>
1. Généralités .....	19
1. Méthodes et critères .....	19
<b>VIII. Typologie des milieux humides .....</b>	<b>19</b>
1. Typologie Corine Biotope .....	20
2. Typologie EUNIS.....	20
3. Typologie PRODROME.....	20
4. Typologie Ramsar .....	20
5. Typologie SDAGE .....	20
6. Typologie hydrogéomorphologique .....	21
<b>IX.Processus d'acquisitions de données .....</b>	<b>21</b>
1. Qu'est-ce que la pré-localisation ?.....	21
1. Méthodes.....	22
2. Type de résultats.....	22
2. Qu'est-ce que l'inventaire et la délimitation ?.....	22
1. Méthode.....	22
2. Type de résultats.....	22
3. Qu'est-ce que le suivi des milieux humides ?.....	23
1. Méthode.....	23
2. Type de résultats.....	23
<b>X.Systèmes de référence géographique utilisés.....</b>	<b>23</b>
<b>XI.Bancarisation des données sur les milieux humides</b>	<b>24</b>

1. DoneSol.....	25
2. ADES .....	25
3. INPN.....	26
4. SANDRE.....	26
5. PLUMH .....	26

# I. Avant-propos

---

Face aux enjeux croissants liés à la gestion durable des ressources naturelles, les systèmes d'information jouent un rôle essentiel pour organiser, centraliser et valoriser les données environnementales. En structurant, harmonisant et diffusant les données, ils permettent de mieux comprendre, suivre et évaluer l'état de l'eau, de la biodiversité et des milieux marins. Véritables outils d'aide à la décision, ils sont au service des politiques publiques, de la recherche scientifique et de la sensibilisation citoyenne.

## 1. Les Systèmes d'Information Fédérateurs environnementaux

Les Systèmes d'Informations Fédérateurs (SIF) assurent la fiabilité et la diffusion des données publiques liées au domaine de l'eau (Système d'Information sur l'Eau), de la biodiversité (Système d'Information sur la Biodiversité) et du milieu marin (Système d'Information sur le Milieu Marin). La coordination est assurée par l'Office Français de la Biodiversité.

## 2. Le Système d'Information sur l'Eau

### 1. Présentation

Le Système d'Information sur l'Eau (SIE) est un dispositif créé par l'État français pour le partage et la mise à disposition des données sur l'eau du secteur public. Les données du SIE concernent la ressource en eau, les milieux aquatiques, ainsi que les services publics d'eau et d'assainissement, pour la France métropolitaine et les départements d'Outre-mer. [En savoir plus.](#)



Figure 1 : Cycle des données du Système d'Information sur l'Eau

## 2. Le Sandre

Le Sandre (Service d'Administration National des Données et Référentiel sur l'Eau) a pour mission de définir le langage commun pour les données sur l'eau, afin que tous les producteurs, utilisateurs et diffuseurs puissent échanger des données de manière cohérente, fiable et interopérable. [En savoir plus](#).



Figure 2 : Missions sur SANDRE

### Les documents de spécifications

Dans le Sandre, il existe plusieurs documents de spécifications tels que :

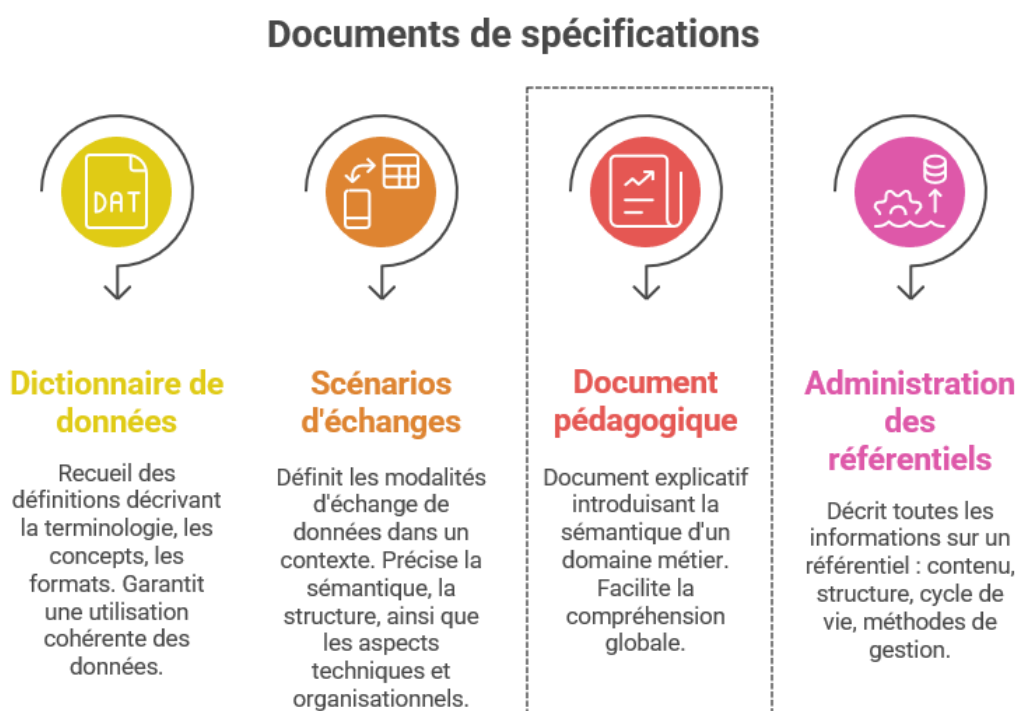


Figure 3 : Type de documents de spécifications du SANDRE

### Liste de référence commune

Le Sandre est chargé d'administrer un référentiel commun, en fournissant une codification unique, qui sert de base de référence pour tous les échanges de données sur l'eau. [En savoir plus.](#)

## II. Contexte

---

Ce document s'inscrit dans le cadre d'une **harmonisation nationale des données** ayant trait au **milieu humide** du système d'information sur l'eau (SIE). Celui-ci est élaboré par un groupe de travail sur cette thématique avec la collaboration du Service d'administration nationale des données et référentiel sur l'eau (Sandre). Le SIE et le Sandre sont présentés en fin de ce document.

Un premier tronc commun national pour l'inventaire des zones humides a été réalisé par le Sandre courant 2004. De nombreuses études ont depuis souligné le besoin de définition d'un vocabulaire commun autour des zones humides et, par conséquent, celui de l'évolution du tronc commun.

Ce document couvre l'étendue du périmètre du dictionnaire de données Sandre « Description du milieu humide » version 3.2 et du dictionnaire « Acquisition des données de pré-localisation, d'inventaire et de suivi sur le Milieu Humide » version 1.1.

Le contexte réglementaire sur ce sujet est important, il a été pris en compte lors de la conception de ce document. Notamment, pour :

- **la définition juridique de Zone humide** (article L.211-1 et article R.211-108 du code de l'environnement) ainsi que les précisions pour sa caractérisation (arrêté MEEDDAT-MAP du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009, accompagné de la circulaire MAAP-MEEDDM N° NOR : DEVO 1000559C) et pour son application par la police de l'eau /IOTA (article R. 214-1 du Code de l'environnement)
- **la définition RAMSAR** (article 1.1 et article 2.1 de la convention) ainsi que pour son application (circulaire DGALN DEB/SDEN/BMA-DGOM du 24 décembre 2009 relative à la mise en œuvre de la convention internationale de Ramsar sur les zones humides et notamment du processus d'inscription de zones humides au titre de cette convention)

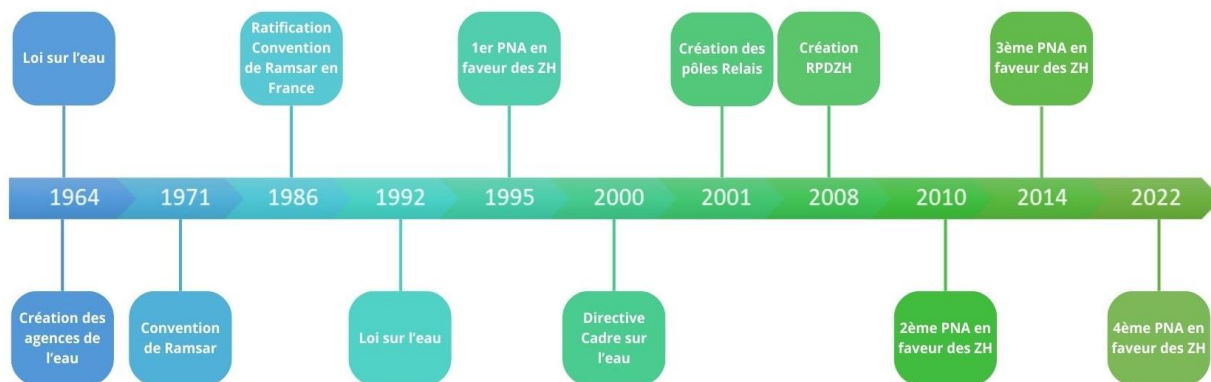


Figure 4 : Frise chronologique liée au Milieux Humides

### III. Introduction à la notion de milieu humide

**Pour plus de clarté et afin d'éviter toute confusion à propos des zones, des contextes ou des écosystèmes humides, c'est le terme de « milieux humides » qui est maintenant employé.**

Un milieu humide est une portion du territoire, naturelle ou artificielle, caractérisée par la présence de l'eau.

Un milieu humide peut être ou avoir été (par exemple d'après la carte de Cassini ou la carte d'état-major (1820-1866 en couleur) en eau, inondé ou gorgé d'eau de façon permanente ou temporaire.

L'eau peut y être stagnante ou courante, douce, salée ou saumâtre.

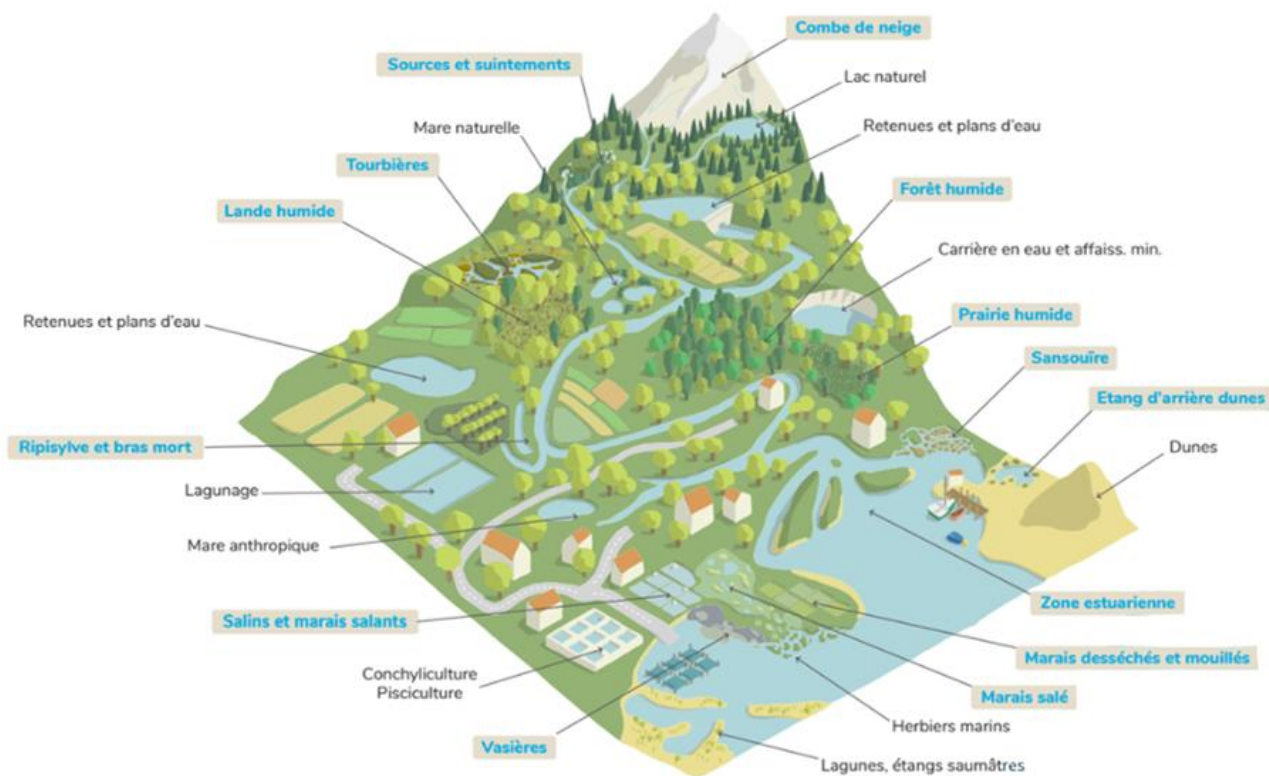


Figure 5 : Type de milieu humide. Source @OFB

La notion de milieu humide regroupe 4 grands ensembles :

- Les zones humides selon la convention Ramsar,
- Les zones humides loi sur l'eau,
- Les zones humides loi sur l'eau 1992 avec l'arrêté d'identification et de délimitation du 24 juin 2008 modifié,
- Les marais

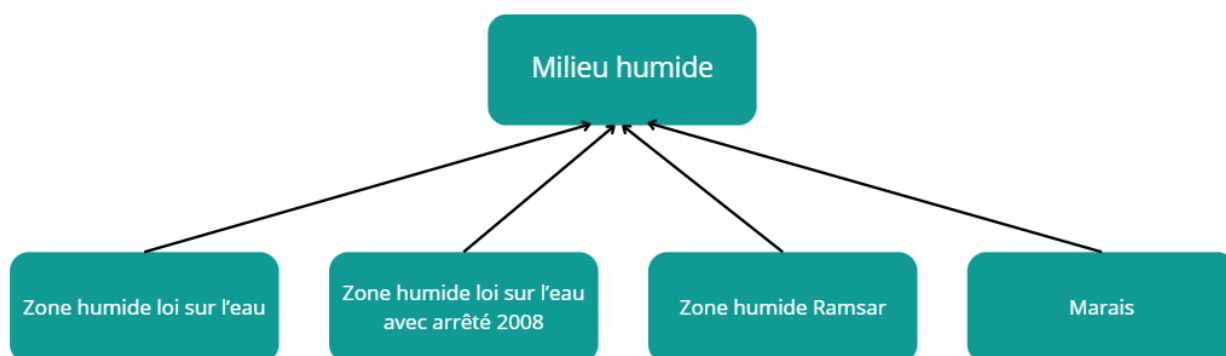


Figure 6 : Type de milieu humide

Document pédagogique – Milieu humide (version 1)

Chacun de ces ensembles est l'objet d'un chapitre spécifique dans les pages suivantes.

Le Milieu Humide est représenté sous la forme d'un polygone. Les polygones à trou et les multi-polygones sont autorisés.



Figure 7 : Polygones autorisés pour la géométrie du milieu humide

## 1. Fonction des milieux humides

Les milieux humides ont de nombreuses [fonctions](#). Elles sont notamment un support pour la biodiversité et jouent un rôle primordial dans le cycle de l'eau.

Les valeurs possibles de ces fonctions sont définies dans la nomenclature n°[788](#).

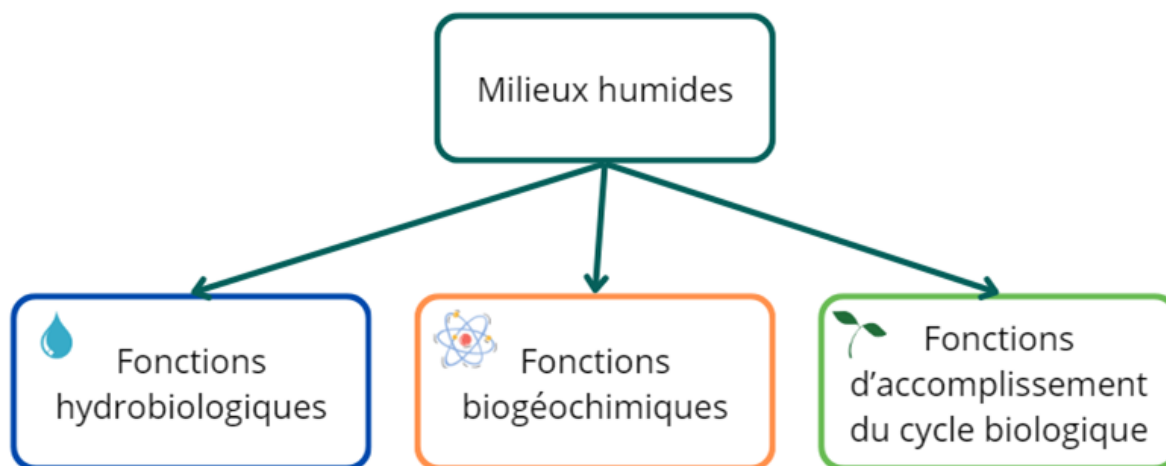


Figure 8 : Fonctions des milieux humides

## 2. Menaces sur les milieux humides

De nombreuses [menaces](#) pèsent sur les milieux humides provenant principalement de l'Homme.

Les valeurs possibles de ces types de menaces sont définies dans la nomenclature n°[932](#).



Figure 9 : Type de menace sur le milieu humide. Source @OFB

### 3. Activité humaine sur les milieux humides

Les milieux humides peuvent être affectés, de manière positive ou négative, par l'[activité humaine](#). Ces dernières peuvent être liées à des activités récréatives, l'agriculture, l'urbanisation...

Les valeurs possibles de ces types d'activités sont définies dans la nomenclature n°[791](#).

### 4. Diagnostic des milieux humides

Le [diagnostic](#) permet de caractériser de manière détaillée les milieux humides afin de mettre en évidence les atteintes et menaces et d'établir un programme d'action ainsi qu'un suivi.

Les valeurs possibles du type de diagnostic effectué sont définies dans la nomenclature n°[929](#).

### 5. Connexions aux autres référentiels géographiques

Un milieu humide est en relation avec une quantité de concepts géographiques :

- Bassin DCE
- Obstacle à l'écoulement
- Masse d'eau
- Commune
- Département
- ...

Tous ces concepts étant déjà référencés il est possible de retrouver des informations géographiques du milieu humide par simple croisement cartographique (SIG).

Néanmoins, deux concepts géographiques ont été identifiés comme particulièrement importants pour la description d'un milieu humide :

- COMMUNE
- BASSIN DCE

Un autre concept géographique a été ajouté, car il s'agit d'un lien sujet à interprétation qui décrit un fonctionnement :

- MASSE D'EAU

Dans un autre contexte, par exemple l'urbanisme, les milieux humides peuvent être associés aux :

- Plan local d'urbanisme (PLU)
- Schéma de COhérence Territoriale (SCOT)

## IV. Zone humide Loi sur l'eau

---

Selon le L.211-1 du code de l'environnement, I. - 1° [...] on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ; [...]

Les typologies employées sont la typologie SDAGE et la typologie Hydrogéomorphologique.

Ceci est valable pour la France métropolitaine, Corse et dans les DOM.

### 1. Généralités

La [zone humide loi sur l'eau](#) est un milieu humide qui répond à un des trois critères de détermination d'une zone humide inscrite dans la loi sur l'eau.

Afin de protéger les zones humides, différents mécanismes sont disponibles :

- les instruments de planification
- les instruments administratifs et juridiques
- les instruments contractuels et financiers
- les instruments réglementaires de protection

- les instruments d'observation et de connaissance
- les instruments fonciers et d'usage
- les instruments non contraignants et de valorisation

Des instruments de protection/gestion peuvent protéger ou gérer tout ou partie d'une Zone Humide loi sur l'eau.

Les instruments réglementaires de protection regroupent :

- Arrêtés de biotope
- Forêt de protection
- Parcs nationaux et parcs naturels marins
- Réserves naturelles (nationales et régionales)
- Réserves nationales de chasse
- Réserves de pêche et de chasse
- Sites inscrits et classés, ZPPAUP
- ZPS (Directive « Oiseaux »)
- ZSC (Directive « Habitats »)
- Zones humides d'intérêt environnemental (ZHIEP)
- Zones stratégiques pour la gestion de l'eau (ZSGE)

## 1. Méthodes et critères

	Méthode de l'arrêté du 24 juin 2008		Autres méthodes						
	Botanique	Pédologie	Botanique et pédologie	Botanique	Pédologie	Toponymie	Critères Ramsar	Divers critères	Marais
Zone humide loi sur l'eau	□	□	□	■	■	□	□	■	□

Figure 10 : Méthodes et critères de détermination d'une zone humide loi sur l'eau. Les cases noires correspondent au critère sélectionné.

## V. Zone humide Loi sur l'eau avec arrêté 2008

### 1. Généralités

Selon le L.211-1 du code de l'environnement, modifié par l'article 23 de la loi du 24 juillet 2019 I. - 1° [...] on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement

inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ; [...]

Il a été précisé par l'article R.211-108 du même code que :

- les critères à retenir sont relatifs à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles,
- en l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide,
- la délimitation des zones humides est effectuée à l'aide des cotes de crue ou de niveau phréatique, ou des fréquences et amplitudes des marées.

Les typologies employées sont la typologie SDAGE et la typologie Hydrogéomorphologique.

Ceci est valable pour la France métropolitaine et Corse.

## 1. Méthode et critères

	Méthode de l'arrêté du 24 juin 2008		Autres méthodes						
	Botanique	Pédologie	Botanique et pédologie	Botanique	Pédologie	Toponymie	Critères Ramsar	Divers critères	Marais
Zone humide loi sur l'eau avec arrêté de 2008	■	■	□	□	□	□	□	□	□

Figure 11 : Méthodes et critères de détermination d'une zone humide loi sur l'eau avec arrêté de 2008. Les cases noires correspondent au critère sélectionné.

## VI. Zone humide Ramsar

### 1. Généralités

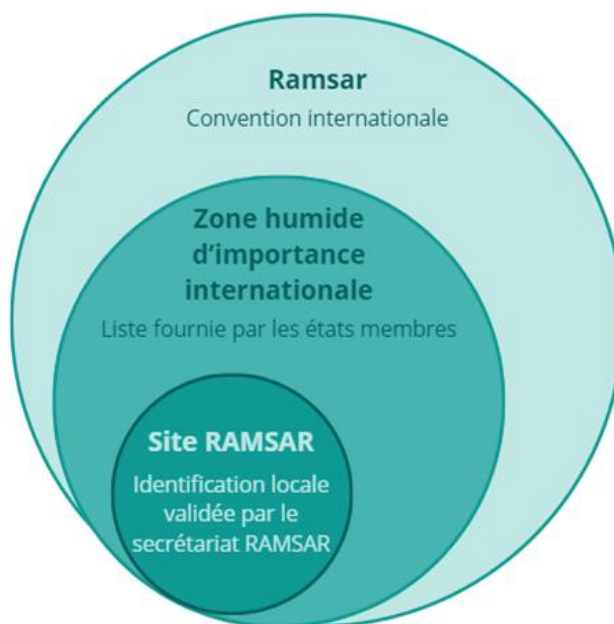


Figure 12 : Hiérarchie des désignations liées à la Convention de Ramsar

©Sandre

La Convention sur les zones humides d'importance internationale, appelée Convention de Ramsar, est un traité intergouvernemental qui sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources.

Une zone Humide définie par la convention Ramsar (internationale) dans son art 1.1 comme toute "étendue de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eaux marines dont la profondeur à marée basse n'excède pas 6 mètres".

Le choix des zones humides à inscrire sur la liste devrait être fondé sur leur importance internationale au point de vue écologique, botanique, zoologique, limnologique ou hydrologique. Devraient être inscrites, en premier lieu, les zones humides ayant une importance internationale pour les oiseaux d'eau en toutes saisons. Peuvent être inscrites au titre de la convention de Ramsar les zones humides d'importance internationale identifiables, grâce à cinq catégories générales de critères, correspondant au total à neuf critères précis.

Pour mémoire, la typologie des zones humides selon Ramsar inclut les rivages marins rocheux, les systèmes karstiques, les zones humides artificielles (étangs d'aquaculture, réservoirs et retenues d'eau, sites de traitements des eaux usées...).

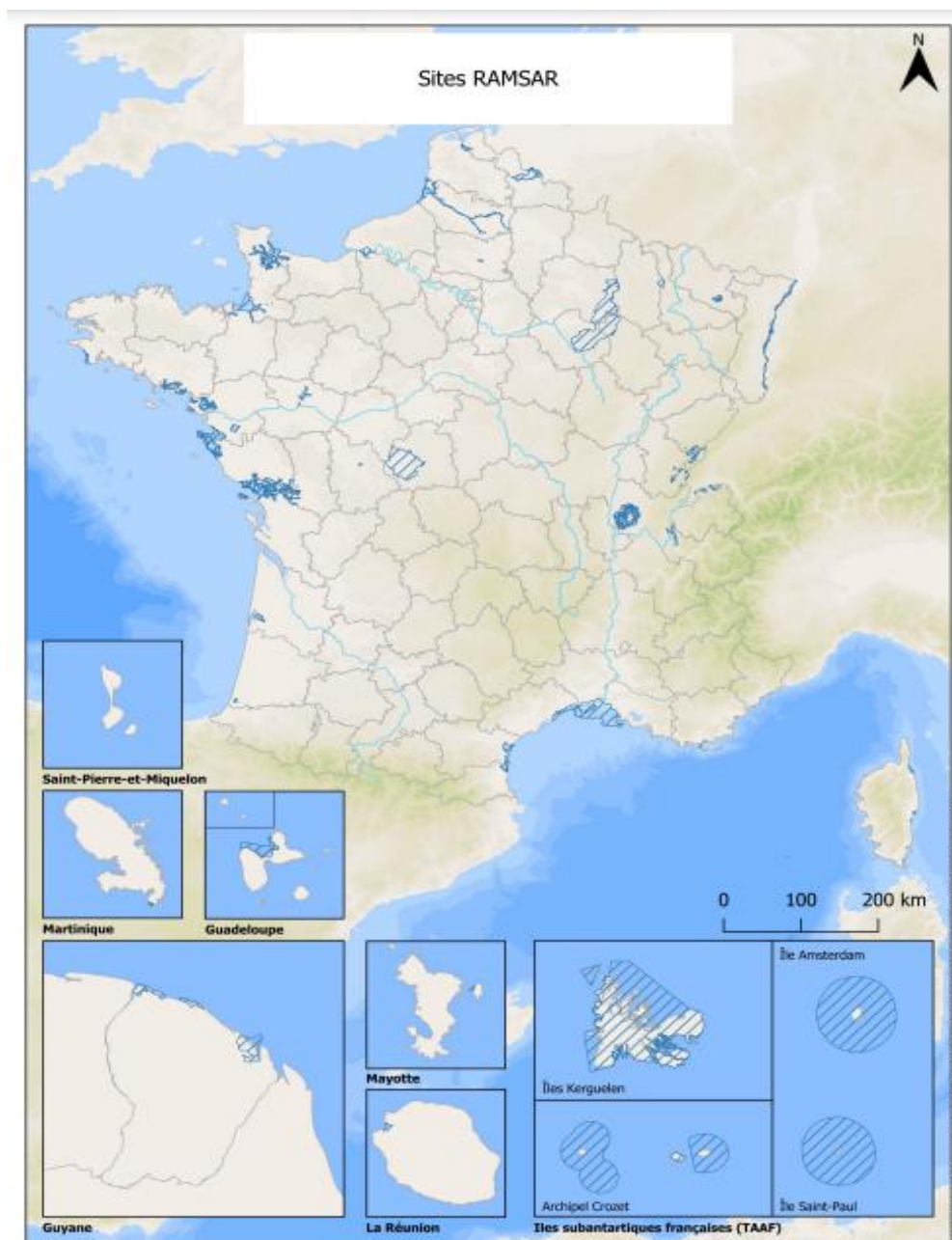
La typologie employée est la typologie Ramsar.

Ceci est valable pour la France métropolitaine, Corse et dans les DOM / TOM.

La liste des zones humides d'importances internationales est disponible sur le site de convention Ramsar.

Un site Ramsar est défini par la convention Ramsar\* dans son article 2.4 comme un milieu humide d'importance internationale ayant fait l'objet d'une inscription au titre de la convention.

La fiche descriptive de chaque site est disponible sur le site du [système d'information des sites Ramsar](#).



## 1. Méthodes et critères

	Méthode de l'arrêté du 24 juin 2008		Autres méthodes						
	Botanique	Pédologie	Botanique et pédologie	Botanique	Pédologie	Toponymie	Critères Ramsar	Divers critères	Marais
Zone humide selon la convention Ramsar	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Figure 14 : Méthodes et critères de détermination d'une zone humide selon la convention Ramsar. Les cases noires correspondent au critère sélectionné.

## VII. Les marais

### 1. Généralités

Un [marais](#) est défini comme un milieu humide de type particulier caractérisé par une gestion effective des niveaux d'eau et un entretien régulier des digues et des chenaux, conditions indispensables pour que ces milieux humides d'origine anthropique conservent leur caractère humide et leurs qualités.

Les typologies employées sont la [typologie SDAGE](#) et la [typologie Hydrogéomorphologique](#).

Ceci est valable pour la France métropolitaine, Corse et dans les DOM.

### 1. Méthodes et critères

	Méthode de l'arrêté du 24 juin 2008		Autres méthodes						
	Botanique	Pédologie	Botanique et pédologie	Botanique	Pédologie	Toponymie	Critères Ramsar	Divers critères	Marais
Marais	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Figure 15 : Méthodes et critères de détermination d'un marais. Les cases noires correspondent au critère sélectionné.

## VIII. Typologie des milieux humides

Les typologies des milieux humides permettent de classer les milieux humides selon leurs habitats, hydromorphologie, végétation etc... Il existe plusieurs typologies tel que :

- Typologie Corine Biotope
- Typologie EUNIS
- Typologie PRODROME
- Typologie Ramsar
- Typologie SDAGE
- Typologie hydrogéomorphologique

## 1. Typologie Corine Biotope

La [typologie Corine Biotope](#) est un système hiérarchisé de classification des habitats européens élaboré dans le cadre du programme CORINE (Coordination of Information on the Environment).

Les valeurs possibles sont disponibles sur le site de l'[INPN](#).

## 2. Typologie EUNIS

La [typologie EUNIS](#) est un système hiérarchisé de classification des habitats européens construit à partir de la typologie CORINE Biotopes et de son successeur, la classification paléarctique.

Les valeurs possibles sont définies sur le site de l'[INPN](#).

## 3. Typologie PRODROME

La [typologie PRODROME](#) est une présentation d'un système phytosociologique hiérarchisé des unités supérieures de végétation de la France jusqu'au rang de sous-alliance.

Les valeurs possibles sont définies sur le site de l'[INPN](#).

## 4. Typologie Ramsar

La [typologie Ramsar](#) est un système de classification des types de zones humides selon la convention Ramsar.

Les valeurs possibles sont définies dans la nomenclature n°[798](#).

## 5. Typologie SDAGE

La [typologie SDAGE](#) est un système de classification des habitats des milieux humides intégrant le contexte géographique, hydraulique et écologique, ainsi que le rôle de l'homme (zones humides artificielles).

Les valeurs possibles sont définies dans la nomenclature n°[767](#). Cette nomenclature correspond à la typologie globale du milieu humide qui est une fusion des typologies SDAGE et SAGE.

## 6. Typologie hydrogéomorphologique

La [typologie hydrogéomorphologique](#) est un système de classification utilisé dans le cadre de l'utilisation de la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides. Les valeurs possibles sont définies dans la nomenclature n°[920](#).

## IX. Processus d'acquisitions de données

Le concept de milieu humide est impliqué dans un processus logique en plusieurs étapes sur une [zone d'études](#) :

Pré-localisation

Inventaire et délimitation

Suivi

Les valeurs des critères de délimitation de la zone d'études sont définies dans la nomenclature n°[952](#).

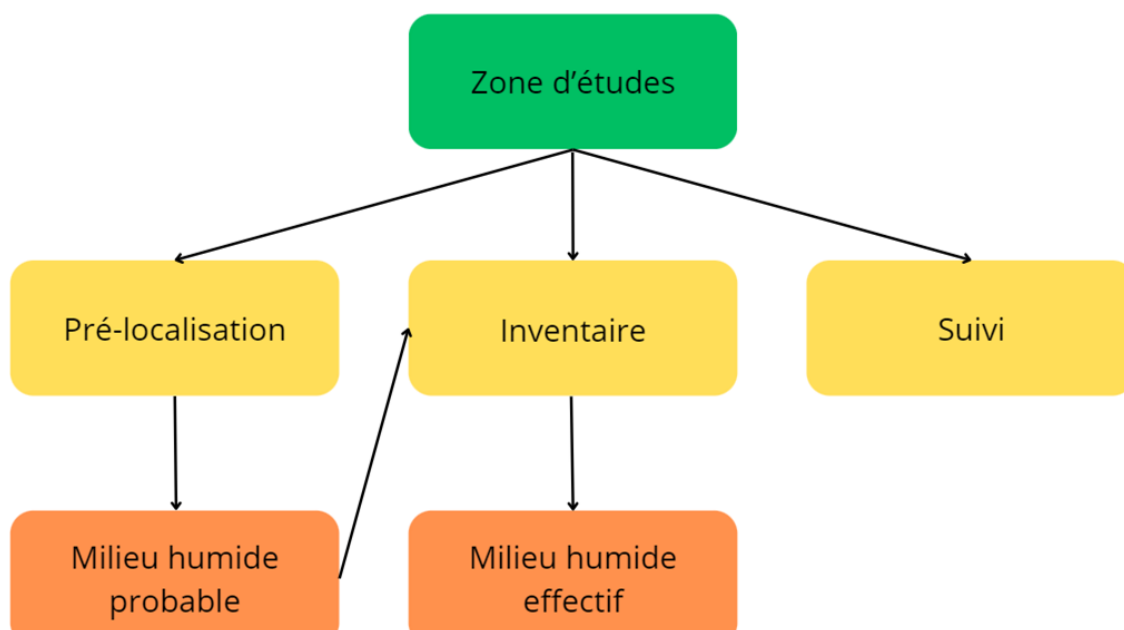


Figure 16 : Processus d'acquisitions des données sur une zone d'étude

### 1. Qu'est-ce que la pré-localisation ?

La [pré-localisation](#) permet de mettre en évidence la présence probable de milieux humides sur le territoire de la zone d'études. Ce premier niveau de connaissance est constitué à partir d'un recueil de données issu de la collecte, du traitement, de l'analyse et de la synthèse des données existantes. Ces pré-localisations peuvent se baser sur plusieurs méthodes, elles sont souvent combinées afin de parvenir à un recensement le plus exhaustif et précis possible. Les emprises géographiques issues de ces pré-localisations représentent des milieux humides probables. Elles pourront faire l'objet de prospection terrain avant d'être inventoriées.

## 1. Méthodes

Les méthodes permettant la pré-localisation des milieux humides sont les suivantes :

- [Pré-localisation - à partir des données de pré-localisations déjà existantes](#)
- [Pré-localisation - à partir des données pédologiques](#)
- [Pré-localisation - à partir des données géologiques](#)
- [Pré-localisation - à partir des données historiques](#)
- [Pré-localisation - à partir des données habitats](#)
- [Pré-localisation – Altimétrie](#)
- [Pré-localisation - Témoignages](#)
- [Pré-localisation - Repérage terrain](#)
- [Pré-localisation - à partir des données Hydrologiques](#)
- [Pré-localisation - à partir des données bibliographiques](#)
- [Pré-localisation - Modélisation des toits de nappe](#)
- [Pré-localisation - Autres télédétections](#)
- [Pré-localisation - Photo-interprétation](#)

## 2. Type de résultats

La pré-localisation permet d'obtenir des emprises géographiques des zones où la présence de milieux humides est probable.

Les données de pré-localisation s'échangent selon le scénario d'échanges « Acquisition des données de pré-localisation de milieu humide ».

## 2. Qu'est-ce que l'inventaire et la délimitation ?

Le terme [inventaire](#) considéré recouvre la notion de recensement des milieux humides sur un territoire et non d'inventaire naturaliste au sein des milieux humides. Il recense les milieux humides effectifs.

Le milieu humide inventorié est alors rattaché à différentes typologies. Il peut être associé à des éléments de diagnostic (ex. fonctions, activités humaines, atteintes, menaces, préconisation d'action, programme de mesures) et faire l'objet de divers instruments réglementaires de protection.

### 1. Méthode

Les critères d'identification et de délimitation des milieux humides se font par méthode pédologique et botanique selon [la circulaire du 18 janvier 2010](#) relative à la délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement.

### 2. Type de résultats

Lors d'inventaire, les principaux résultats attendus sont les suivants :

- Cartographie des zones humides effectives
- Fiches descriptives des zones humides
- Base de données

Les données d'inventaire s'échangent selon le scénario d'échanges « Acquisition des données d'inventaire de milieu humide ».

### 3. Qu'est-ce que le suivi des milieux humides ?

Le [suivi](#) permet la collecte de données répétée dans le temps et analyse des informations pour détecter des tendances d'évolution du milieu humide. Le suivi fait appel à une méthode (sandre) et répond à une question scientifique. Les données de suivi peuvent être bancarisées sur un milieu humide même si ce dernier n'est pas référencé dans un inventaire. Le suivi se fait sur des milieux humides effectifs spécifiques au suivi lié à un inventaire (préconisé) ou non.

#### 1. Méthode

La démarche Mhéo (Milieux Humides Evaluation Observation) permet de suivre et de connaître l'évolution d'un milieu humide ainsi que son évaluation. Elles s'articulent avec d'autres démarches nationales tels que :

- HYDRINDIC (Nappes et eaux souterraines)
- Méthodes nationales d'évaluation des Habitats d'Intérêt communautaire (Habitats)
- Suivi scientifique minimal cours d'eau (Suivi DCE pour les cours d'eau)
- Suivi scientifique minimal plans d'eau (Plan d'eau)

#### 2. Type de résultats

Lors d'un suivi de milieux humides, on peut obtenir plusieurs données tel que :

- Des données sur la quantité d'eau dans les nappes (scénario d'échanges « Acquisition des données eaux souterraines de suivi de milieu humide »)
- Des données sur l'observation de la faune et de la flore (scénario d'échanges « Acquisition des données faune & flore de suivi de milieu humide »)
- Des données sur le sol (scénario d'échanges « Acquisition des données "sol" de suivi de milieu humide »)

## X. Systèmes de référence géographique utilisés

Les recommandations nationales pour les systèmes de référence géographique sont les suivantes :

Ces systèmes, résumés dans le tableau ci-dessous, sont définis dans l'arrêté du **5 mars 2019 modifié par l'arrêté du 10 mars 2025**, portant application du décret n° 2000-1276 du 26 décembre 2000 relatif aux conditions d'exécution et de publication des levés de plans entrepris par les services publics.

Zone	Système géo-désique	Ellipsoïde associé	Projection	EPSG
France métropolitaine	RGF93	IAG GRS 1980	Lambert-93	2154

Zone	Système géodésique	Ellipsoïde associé	Projection	EPSG
			CC 9 zones	3942 à 3950
Guadeloupe, Martinique	RGAF09	IAG GRS 1980	UTM Nord, fuseau 20	5490
Guyane	RGFG95	IAG GRS 1980	UTM Nord, fuseau 22	2972
Réunion	RGR92	IAG GRS 1980	UTM Sud, fuseau 40	2975
<b>Mayotte</b>	<b>RGM23</b> ( <i>remplace RGM04</i> )	IAG GRS 1980	UTM Sud, fuseau 38	<b>TODO EPSG</b> ( <i>en attente d'attribution définitive, ancien 4471 pour RGM04</i> )

Depuis 2025, le système légal de référence pour Mayotte est **RGM23**, qui remplace **RGM04** en raison des déformations géodésiques liées à l'activité sismo-volcanique observée depuis 2018.

## XI. Bancarisation des données sur les milieux humides

Il existe différentes bases de données en ligne afin de verser les données sur les milieux humides.

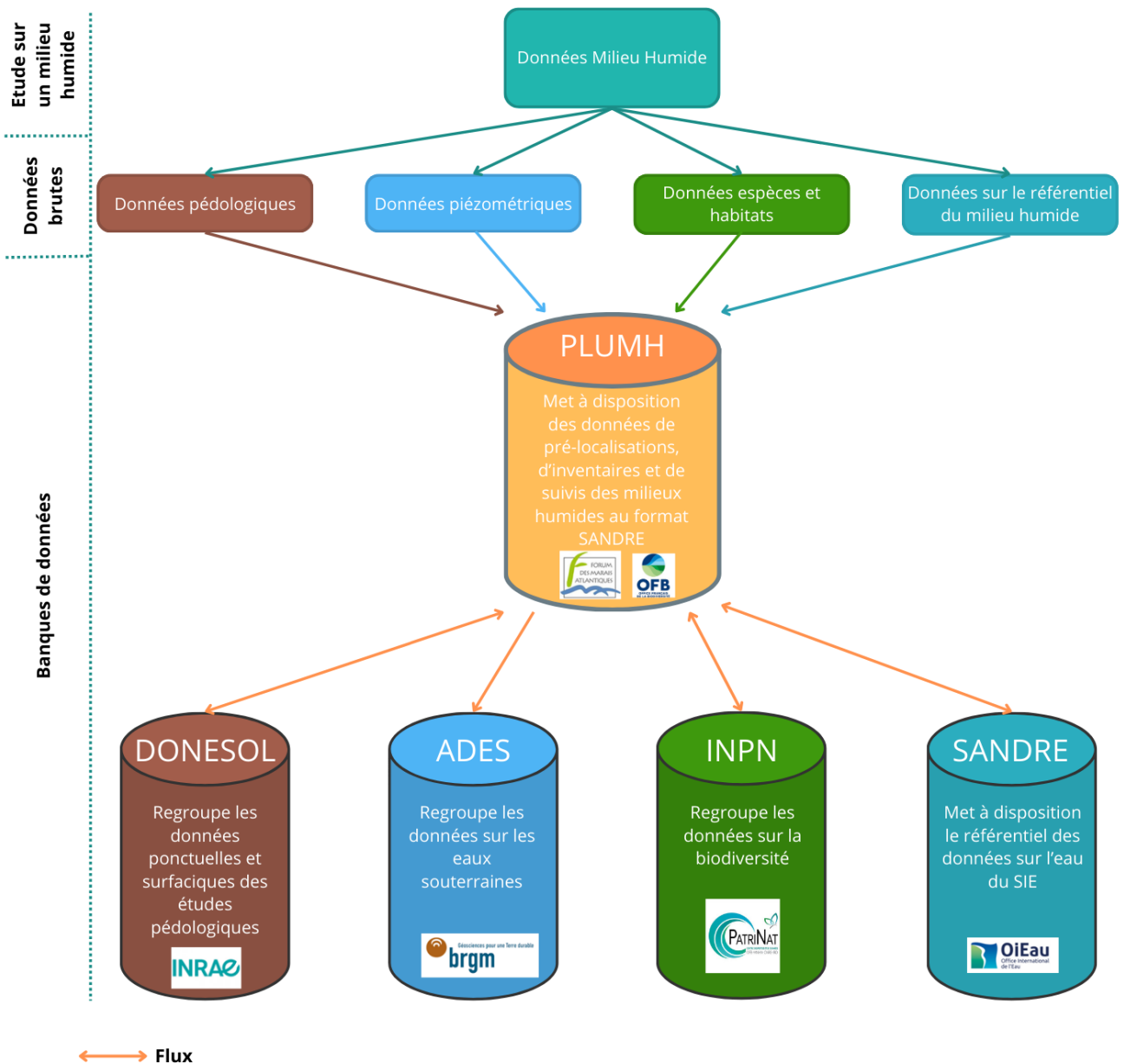


Figure 17 : Bases de données utilisées pour les milieux humides.

## 1. DoneSol

DoneSol est la base de données nationale des informations spatiales pédologiques gérée par l'INRAE. Elle centralise toutes les données relatives aux sols de France. Chaque contributeur reste propriétaire des données qu'il intègre à DoneSol et en gère la diffusion selon ses propres modalités. Dans le cadre d'études sur les milieux humides, les producteurs peuvent y verser leurs données pédologiques.

## 2. ADES

ADES est le portail national d'accès aux données sur les eaux souterraines pour la France métropolitaine et les départements d'outre-mer géré par le BRGM. Cet outil est un produit du SIE. Les données qu'il contient sont publiques et accessibles en ligne. Dans le cadre

d'études sur les milieux humides, les producteurs peuvent y verser leurs données relatives au relevés piézométriques.

### 3. INPN

L'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel) est la plateforme nationale du Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel (SINP) gérée par Patrinat. Elle permet la diffusion et la valorisation des données sur les espèces (faune, flore, fonge), les habitats, les espaces protégés et le patrimoine géologique. Dans le cadre d'études sur les milieux humides, les producteurs peuvent y intégrer leurs données sur les espèces et habitats.

### 4. SANDRE

Le SANDRE est le Service d'Administration Nationale des Données et Référentiels sur l'Eau dont le secrétariat technique est assuré par l'Office Internationale de l'eau. C'est un service qui élabore le langage commun des données de référentiels sur l'eau pour le SIE. Dans le cadre d'études sur les milieux humides, les producteurs peuvent y intégrer leurs données sur la géométrie du milieu humide effectif, son type, son statut et sa date de création. L'intégration de ces données permet l'attribution d'un code unique Sandre.

### 5. PLUMH

PLUMH est la Plateforme unifiée de données sur les milieux humides (anciennement RPDZH) et co-assurée par l'OFB et le Forum de Marais Atlantiques. Elle met à disposition les données de pré-localisations et d'inventaires des milieux humides au format SANDRE. Une couche d'habillage permet d'afficher les données issues des bases DoneSol, ADES, SANDRE, et INPN. La base PLUMH permet également d'alimenter les bases de données DoneSol, SANDRE et INPN.

**Le document actuel est la version 1 et constitue un document validé**